

FRANCE



Comité National Olympique  
et Sportif Français

Page 2 : Qu'est ce que  
l'Economie Sociale et  
Solidaire ?

Page 3 : Quels espaces  
de dialogue pour le  
Mouvement Sportif à  
l'échelon des  
territoires?

Page 4 : Quels intérêts  
pour le Mouvement  
Sportif à s'engager en  
faveur de l'Economie  
Sociale et Solidaire ?

## “ Le sport, un acteur essentiel de l'Economie Sociale et Solidaire ”

Economie sociale et sport, des liens à  
renforcer

L'Economie Sociale et Solidaire représente près de 10% de l'emploi public et privé en France (2,3 millions de salariés représentant 53,1 milliards de rémunérations brutes), dégage un chiffre d'affaire estimé à plus de 360 milliards d'euros et pèse entre 6 et 7% du PIB Français.

Les associations constituent 85% des structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Ainsi, le Mouvement Sportif en tant que premier mouvement associatif (16 millions de licenciés, 265 000 associations sportives dont 180 000 affiliées à une fédération) est une partie-prenante incontestable de l'Economie Sociale et Solidaire.

Au-delà des aspects quantitatifs, l'Economie Sociale et Solidaire est porteuse de principes forts : la liberté d'adhésion, la gouvernance démocratique ou bien encore l'utilité sociale du projet. Vecteur important de ces principes, le Mouvement Olympique et Sportif en est de fait un acteur majeur.

## VERS UNE RECONNAISSANCE DE L'ESS

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) n'a pas de définition officiellement instituée par la loi. Néanmoins, plusieurs éléments permettent d'affirmer sa structuration :

- le Comité National de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA) devenu le Conseil des entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES) réunissant les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire a publié une charte en 1980,
- En 2001, la Conférence européenne permanente des coopératives, mutualités, associations et fondations a construit une déclaration de principe commune à l'ensemble des acteurs européens de l'ESS,
- Actuellement, le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale travaille à la formulation de propositions en vue de la rédaction d'une loi cadre instituant officiellement l'ESS en France.

L'Economie Sociale et Solidaire se compose de quatre familles de structures :

- les associations,
- les coopératives,
- les mutuelles,
- les fondations.

## LES ASSOCIATIONS, ACTEURS DE POIDS DANS L'ESS

L'ESS est composée d'associations à plus de 94%. \*

**« Le Mouvement associatif est la première entreprise sociale de France », André Leclercq**

Le Mouvement Sportif est le plus important mouvement associatif de France<sup>1</sup> :

- 265 000 associations sportives,
- 48 500 associations employeuses,
- 16 millions de licenciés,
- Environ 170 000 salariés pour 78 240 équivalents temps plein.

Le Mouvement Sportif fournit le plus gros volume de travail bénévole : 29 % du temps de travail.<sup>2</sup>

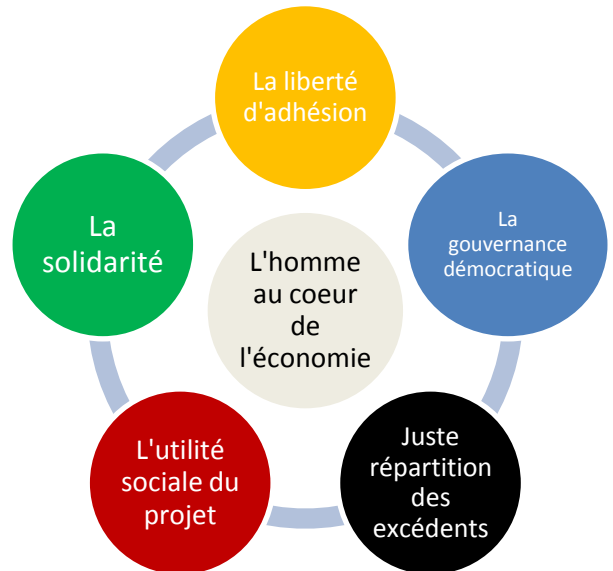
### Le bénévolat sportif

Quantifié par André Leclercq Vice-président délégué du CNOSF et Président de la CPCA

275 400 ETP x 1398,37 (SMIC 2012 selon l'INSEE) x 12 mois = **4,6 milliards d'€**



## Les principes de l'Economie Sociale et Solidaire



L'Economie Sociale et Solidaire couvre des champs larges et hétérogènes :

- l'action sociale,
- la santé,
- le sport,
- l'industrie,
- l'éducation,
- l'agriculture, etc.

## LE MOUVEMENT SPORTIF AU SEIN DE L'ESS

Les CROS, CDOS et CTOS sont les représentants légaux du Mouvement Sportif sur les territoires ; un mouvement composé d'associations qui œuvrent quotidiennement :

- au développement du lien social,
- à la solidarité,
- à l'épanouissement de l'Homme,
- à la cohésion sociale,
- à l'éducation,
- à la formation sociétale...
- etc.

Le Mouvement Sportif est porteur de ces valeurs et principes qui font de lui un acteur incontestable de l'ESS. En tant que chefs de file, les CROS, CDOS, CTOS sont les garants de la voix du Mouvement Sportif au sein des structures telles que les CESER, les CPCA régionales et les CRES qui contribuent à renforcer l'ESS sur les territoires.

## L'Economie Sociale et Solidaire en chiffres\* :

**9,9%** de l'emploi en France  
**2,3 millions** de salariés  
**53,1 milliards** de rémunération brute  
**215 000 établissements** employeurs





# Quels espaces de dialogue pour le Mouvement Sportif à l'échelon des territoires ?

## CESER Conseil Economique et Social Environnemental Régional

**Quoi :** Assemblée consultative placée auprès du conseil régional → conseil régional + CESER = Région (collectivité territoriale)

**Objet :** Concourt et contribue à l'administration de la Région et à son développement en émettant des avis.

**Composition :** Généralement organisé en quatre collèges :

- Entreprises et activités professionnelles salariées
- Syndicats de salariés
- Organismes et associations participant à la vie collective régionale
- Personnalités qualifiées

} Membres désignés par arrêté préfectoral tous les 6 ans

**Cadre d'actions :**

- Saisines obligatoires sur tous les documents budgétaires et schémas d'orientation de la Région
- Saisines par le président du conseil régional pour tout sujet de son choix ou par le préfet pour toute analyse de l'action de l'Etat en Région
- Auto-saisines sur tous sujets d'intérêt régional

Il existe également, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement qui a les mêmes missions qu'un CESER auprès de la REGION.

- Les CROS sont statutairement membres de droit des CESER  
- Près de 30 rapports et avis « sport » (politique sportive/ Loisirs/tourisme/équipements) ont été constitués depuis 2005

→ Le sport est reconnu comme une thématique d'intérêt régional

## CPCA Conférence Permanente de Coordination Associative Régionale

**Quoi :** Associations loi 1901 représentant au niveau régional la voix du mouvement associatif organisé. Interlocuteur de l'Etat, des pouvoirs publics locaux et des instances du dialogue civil tels que les CESER et les CRES.

**Objet :** Lieu de concertation entre les différents composantes de la vie associative d'un territoire :

- Porte-parole des acteurs de la vie associative régionale
- Promoteur de la vie associative et de ses intérêts

**Composition :** Variable selon les territoires. En règle générale elles regroupent les coordinations associatives représentatives de différents secteurs d'activités du monde associatif

**Cadre d'actions :**

- Accompagnement/information/formation
- Représentation et promotion de la vie associative

19 CROS sont membres des 21 CPCA Régionales existantes  
16 CROS sont membres du bureau directeur des CPCA (2 Présidents et 3 Vice-présidents)

Jean-Louis DESNOUES, Président du CROS Centre et de la CPCA Centre : « *Soyons acteurs* »  
« Les différents modèles économiques ont montré leurs limites, celui de l'économie sociale et solidaire semble pouvoir mieux répondre aux besoins actuels. Le sport, acteur majeur de cette économie, doit en prendre conscience et y tenir toute sa place. »

## CRES(S) Chambre Régionale de l'Economie Sociale (et Solidaire)

**Quoi :** Associations loi 1901 représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale (et solidaire) de leur région.

**Objet :** Espace de rassemblement, de concertation, de développement et de représentation des acteurs de l'ESS qu'elle regroupe.

**Composition :** Généralement organisée en 4/5 collèges : Associations / Coopératives / Mutuelles / Employeurs / membres associés

**Cadre d'actions :**

- Structurer et représenter l'ESS
- Accompagner le développement des entreprises et filières de l'ESS
- Faire connaître l'ESS

« La France compte entre **11 et 14 millions de bénévoles** qui exercent environ entre **1,3 et 1,5 milliard d'heures de travail** majoritairement dans **le secteur du sport**, des loisirs et de la culture. »\*

« **La première motivation** à l'origine de la création d'une association est **la pratique sportive** ou culturelle. »\*

« **En matière de sport** et de loisirs en France, **57% des emplois** sont portés par des structures de l'ESS. »\*

L'ensemble des instances régionales ci-dessus sont représentées respectivement au niveau national par : le Conseil Economique et Social Environnemental, La Conférence Permanente des Coordinations Associatives et Le Conseil National des CRES.



# Quels intérêts pour le Mouvement Sportif à s'engager en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire ?

## UN ENJEU DE POSITIONNEMENT DU MOUVEMENT SPORTIF

Les instances représentatives de l'ESS, qu'elles soient consultatives ou représentatives, traitent de nombreux sujets liés aux politiques de développement d'un territoire. En effet, sous différentes formes, saisines, avis, négociations, ... les réflexions de ces instances sont largement considérées et prises en compte par les pouvoirs publics territoriaux. Ces instances sont des interfaces d'échanges et de réflexions uniques entre le monde associatif et les décideurs politiques.

Par conséquent, une présence active au sein de ses instances représente un levier considérable de valorisation et de positionnement des intérêts du Mouvement Sportif sur un territoire. De plus, c'est également un levier incontestable de crédibilisation du Mouvement Sportif. En effet, le sport est présent dans tous les champs de la société, il a donc une parole responsable à porter afin de participer à la structuration territoriale.

## UN ENJEU DE FINANCEMENT DU MOUVEMENT SPORTIF

Au cœur d'un environnement économique incertain dans lequel les subventions publiques s'amenuisent, une présence active au sein des instances représentatives territoriales de l'ESS est un levier important de préservation et de diversification des sources de financement de l'ensemble du Mouvement Sportif. En effet, les instances représentatives de l'ESS sont des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) et ont une véritable

force de conviction auprès de ces derniers. Une présence active des représentants territoriaux du Mouvement Sportif (CROS, CDOS, CTOS), au sein des instances de l'ESS, est absolument indispensable afin, à la fois, d'être porteur d'avis et de messages concernant les financements publics, les financements des emplois mais également de développer des relations financières structurantes avec des secteurs associatifs et le monde économique (partenariats).

## UN ENJEU DE STRUCTURATION RECIPROQUE

Le Mouvement Sportif ainsi que les autres parties prenantes des instances de l'ESS, qu'elles soient de formes associative ou entrepreneuriale, ont chacune des problématiques et des modes d'organisation différents. Elles œuvrent quotidiennement au développement de leurs propres activités sans nécessairement prendre conscience des autres acteurs du territoire et des potentialités de coopération adjacentes. En effet, les organisations présentes au sein des instances de l'ESS ont parfois une connaissance limitée du Mouvement Sportif, de sa structuration, de son expertise et réciproquement. Or, les parties prenantes des instances

de l'ESS sur les territoires ont de nombreux intérêts à se rencontrer, pour partager et échanger, dans une perspective de structuration réciproque et d'animation cohérente des territoires.

Les échanges intersectoriels favorisés au sein des instances de l'ESS sont les vecteurs d'une force collective profitable à l'ensemble des parties prenantes et notamment au Mouvement Sportif.

Ainsi, les instances de l'ESS sont des lieux idéaux permettant de développer des stratégies territoriales associatives (sport, culture, loisirs, tourisme, éducation) et non plus seulement sportive.

\* : Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale, Observatoire National de l'ESS 2012. *Atlas commentée de l'économie sociale et solidaire*. Paris. p.12 ;13 ; 14 ; 37 ;47 ; 85 ; 88 ; 108.

1 : Compilation de données : *Chiffres clés du sport 2010*, Ministère des Sports. Conseil National de l'information, *Rapport du groupe de travail* : Centre National de l'information Statistique, *Rapport du groupe de travail : Connaissances des associations*, déc 2010, p.36. Association pour le développement de la documentation sur l'économie sociale, *Les associations en France : Poids, profils et évolutions*, 2007, p.8

Document inspiré de : Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale. La charte de l'économie sociale de 1980. Paris, [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr), [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr), [www.cnres.org](http://www.cnres.org), [cpca.asso.fr](http://cpca.asso.fr), [www.ceges.org](http://www.ceges.org), [www.cesdefrance.fr](http://www.cesdefrance.fr),